Bordeaux, le 24 novembre 2021

A l'attention de Madame la Préfète de la Gironde

UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS cgt-FORCE OUVRIÈRE DE LA GIRONDE

Objet : Suspension d'un professeur des écoles

Madame la Préfète,

Nous souhaitons vous interpeller sur la situation de notre collègue Madame TEALDI Karine, professeur des écoles, titulaire d'un poste de maître spécialisé à l'ITEP l'Hirondelle d'Artigues-Près-Bordeaux, déléguée depuis le 15 septembre sur un poste de maître E (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté) sur la commune de Cenon, suite à l'obligation vaccinale qu'incombait le poste dont elle est titulaire.

Madame TEALDI, accompagnée de notre syndicat du 1er degré le SNUDI FO 33, a été reçue hier par la DSDEN de la Gironde pour lui signifier que désormais, elle ne pouvait plus occuper le poste en délégation. Il lui a été précisé que cette consigne s'appliquait à toutes les délégations engendrées par l'obligation vaccinale.

Notre collègue est suspendue sans traitement de ses fonctions depuis hier.

Ce sont cinq écoles de Cenon, près de quarante élèves en difficulté scolaire, qui ne bénéficient plus de maître E. La DSDEN a bien confirmé que personne ne remplacerait Mme TEALDI sur ce poste, faute de moyens.

Madame la Préfète, nous vous sollicitons pour que vous interveniez en urgence auprès de Madame la DASEN de la Gironde afin que notre collègue soit rétablie sur ses fonctions de maître E, poste non soumis à l'obligation vaccinale.

Pour l'Union Départementale FO, les dispositions prévues par la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 (Article Ier, II, C-2) sont toujours en vigueur : L'employeur convoque le salarié à un entretien afin d'examiner avec lui les moyens de régulariser sa situation, notamment les possibilités d'affectation, le cas échéant temporaire, au sein de l'entreprise sur un autre poste non soumis à cette obligation.

17/19 quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 57 95 07 50
udfo33@force-ouvriere.fr
http://33.force-ouvriere.org/

UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS cgt-FORCE OUVRIÈRE DE LA GIRONDE

Deux éléments nous semblent essentiels à porter à votre connaissance :

Le poste de maître E qu'occupait notre collègue en délégation est sur un support vacant, c'est-à-dire qu'aucun personnel n'était et ne sera nommé dessus.

L'Inspectrice adjointe au DASEN a confirmé en audience à Madame TEALDI qu'elle remplissait parfaitement ses fonctions et missions sur ce poste.

Le service public d'éducation manque cruellement de personnels. Comment concevoir que des collègues soient suspendus alors qu'une affectation sur un autre support est possible ? Pour l'Union Départementale FO, cette situation est impensable et demande votre intervention afin de mettre un terme à la suspension de notre collègue.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression nos plus sincères salutations syndicalistes.

Philippe Mano

Secrétaire général de l'Union départementale FO de la Gironde

U.D.F.O.
17-19 Quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX CEDEX
☎: 05 57 95 07 50 - Fax: 05 57 95 07 62
Email : udfo33@force-ouvriere.fr
site : www.force-ouvriere33.fr

17/19 quai de la Monnaie
33080 BORDEAUX CEDEX

Tél. 05 57 95 07 50
udfo33@force-ouvriere.fr
http://33.force-ouvriere.org/